



Licence Professionnelle Guide-conférencier

Objectifs

La licence professionnelle délivre les compétences nécessaires à l'exercice du métier de guide-conférencier. Celui-ci consiste à concevoir et à conduire des visites guidées, en au moins deux langues, afin de présenter le patrimoine culturel, naturel, scientifique ou industriel d'un site (monument, musée, parc naturel, centre-ville, site industriel, etc.) ou d'une zone géographique déterminée, auprès de publics variés.

Elle permet d'obtenir la carte professionnelle de guide-conférencier, délivrée par la préfecture, et d'exercer sur l'ensemble du territoire français et à l'étranger pour le compte d'une structure française. Cette carte garantit aux professionnels du tourisme comme aux publics la qualité de la prestation et de son contenu.

À l'issue de la formation, le diplômé peut entrer immédiatement sur le marché du travail.

Modalités d'admission

La formation sera ouverte aux étudiants :

- ayant validé les deux premières années d'une Licence d'histoire, d'histoire de l'art, d'archéologie, de langues (LEA, LLCER, LACIS, etc.) de Lettres, de médiation culturelle, d'animation, de communication, voire de toute autre discipline (biologie, chimie, droit, gestion, géographie, physique, etc.) en fonction de leur maîtrise des prérequis ;
- ayant effectué un BTS Tourisme, un BTS de Communication, etc.
- ayant un DUT ou un BUT Information, communication ; gestion des entreprises et des administrations ; métiers du multimédia et de l'internet, animation socioculturelle ;
- ou encore à ceux ayant validé une Licence, un Master ou une Licence professionnelle en lien avec les domaines ou les métiers du patrimoine ou du tourisme.

Elle accueillera également les personnes en reprise d'études, titulaires au moins d'un bac+2 ou bénéficiant de la validation des acquis professionnels (VAP / VAE). Elles devront disposer d'un minimum d'expérience ou de connaissance du domaine.

Lieu de formation

Centres d'études Supérieures de Châteauroux
(Antenne de l'Université d'Orléans)

Organisation des études

- Formation d'une année ;
- 20 h / semaine en moyenne de cours (en présentiel) ;
- Projet tuteuré ;
- Stage de 16 semaines minimum en fin de formation.

Modalités de sélection

- Examen des candidatures sur dossier comprenant une lettre de motivation dans un premier temps.
- Puis entretien en français pour évaluer la culture générale, l'intérêt pour le patrimoine, les motivations, le projet professionnel, et en langue étrangère (anglais ou espagnol) pour en évaluer la maîtrise.

Inscription

- Régime d'inscription : formation initiale ou formation continue.
- Modalités d'inscription : sur e-candidat à partir du site web de l'UFR LLSH ou DEG.



Compétences

La Licence professionnelle répond aux exigences codifiées par le cadre réglementaire :

- Maîtriser la méthodologie de recherche documentaire indispensable pour valoriser et transmettre des contenus culturels ;
- Assurer un commentaire en français ou en langue étrangère au cours d'une visite culturelle ;
- Identifier les publics ciblés puis adapter le discours ;
- Identifier puis mettre à jour les contenus d'un projet culturel ;
- Maîtriser les techniques du guidage ;
- Maîtriser l'environnement et le marché professionnel de la visite guidée ;
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe ;

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation ;
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française ;
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère ;
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs ;
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives ;
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale ;
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie au service d'un projet ;
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

(Sources : Fiche RNCP29977)

Les métiers

Les diplômés peuvent exercer dans l'ensemble des métiers du guidage : guide, conférencier, animateur, médiateur, conseiller, accompagnateur, coordinateur du patrimoine, du tourisme, des voyages et séjours, etc.

Ils peuvent être salariés d'un organisme (collectivité publique, entreprise, association, État) ou indépendants (auto-entrepreneurs).

Ils peuvent exercer leur métier dans de nombreuses structures telles que : un monument, un musée, une maison des illustres, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, un centre culturel de rencontre, un centre de culture scientifique, un espace naturel ou un grand site de France, un site industriel, scientifique, technique, un lieu touristique ; dans un village (petite cité de caractère, plus beaux détours de France, etc.) ou une ville (ville et pays d'art et d'histoire), au sein d'un office de tourisme, d'une agence de voyage réceptive ; pour le compte d'un hôtel, d'un tour-opérateur, d'un autocariste, d'un croisiériste, etc.

Poursuites d'études

Celles et ceux qui le souhaitent peuvent prolonger leur formation en master (histoire de l'art, gestion du patrimoine culturel, tourisme, valorisation du patrimoine, langues, etc.)



Plus d'informations sur :
<https://formation.univ-orleans.fr/fr/lettres>

Contacts

Administration

Rose CLERICI
rose.clerici@univ-orleans.fr
Tél: 02 54 08 52 99

Responsables de la licence

Florence ABRIOUX
florence.abrioux@univ-orleans.fr

Chantal SENSÉBY
chantal.senseby@univ-orleans.fr